



## Charte des partenaires du Ch que  co- nergie Normandie

RENOVEZ  
VOTRE MAISON  
AVEC LA  
REGION NORMANDIE



## Préambule

Le Chèque éco-énergie Normandie est un dispositif, cumulable avec les autres aides de l'Etat et des collectivités, mis en place par la Région en octobre 2016 pour accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Il vise à aider les propriétaires occupants ou bailleurs de maisons de plus de 15 ans à réaliser des travaux de rénovation énergétique, sur la base d'un audit également subventionné par la Région ou d'une évaluation thermique. Il favorise les rénovations globales permettant d'atteindre le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) du référentiel BBC-Effinergie Rénovation en une seule fois ou par étapes.

Le « Chèque éco-énergie Normandie » (marque déposée en avril 2018) s'inscrit dans le Plan Normandie Bâtiments Durables adopté par la collectivité régionale en octobre 2016 dont l'objectif est de soutenir plus largement la construction et la rénovation de bâtiments performants. Concernant le logement (individuel et collectif, public et privé), ce plan contribue à l'atteinte de l'objectif de 30 000 rénovations par an, fixé conjointement dans le cadre du SRCAE (schéma régional climat air énergie) par l'État, ses agences (ADEME et ANAH), la Région et les acteurs de la rénovation énergétique, en se concentrant sur les rénovations globales et performantes.

Le Chèque éco-énergie est un dispositif qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs et de partenaires, certains intervenant directement dans la mise en œuvre du dispositif dans le cadre d'une relation contractuelle avec la Région, d'autres étant associés de façon plus indirecte mais apportant une contribution significative pour la réussite du dispositif.

Le dispositif repose sur le principe du « tiers de confiance » qui sécurise et accompagne les particuliers dans leur réflexion et dans leur décision de passer à l'acte. Ce rôle est assuré à la fois par la Région via l'animation de la « chaîne de confiance » autour du projet et par le Conseiller Habitat & Energie accompagnant le particulier.

La présente charte a pour objectif de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires de ce dispositif au service de la rénovation globale et performante de l'habitat individuel normand, afin de renforcer son efficacité et sa pérennité. Elle ne remplace, ni ne résume les différents documents contractuels signés individuellement avec certains partenaires.

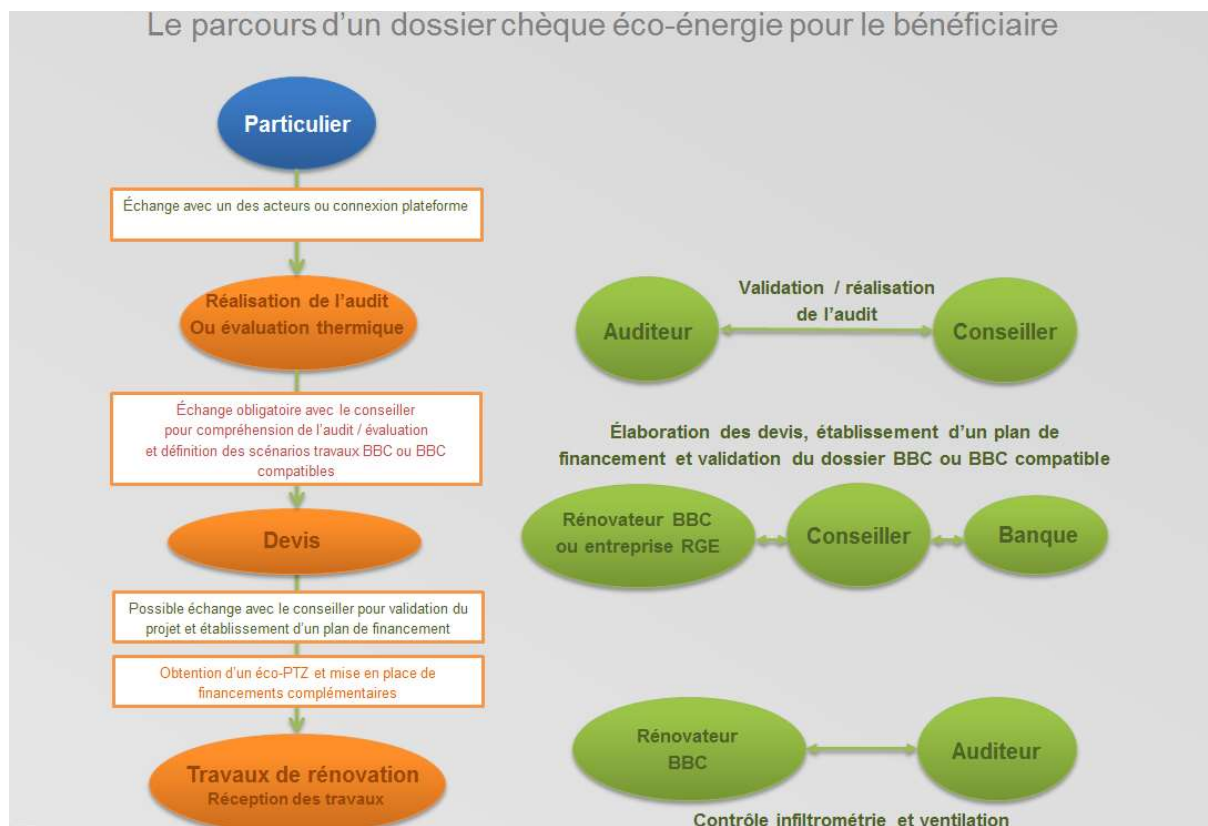
La charte met au contraire en lumière la dimension collective du dispositif et les facteurs de réussite en matière de coordination des interventions, pour garantir la qualité de la chaîne de confiance sur laquelle s'appuie le particulier. Au-delà du soutien au dispositif du chèque éco-énergie, les signataires partagent via cet engagement un objectif commun, massifier la rénovation globale et performante, et un modèle d'action original : s'appuyer sur les compétences locales et assurer la pérennité et la qualité de la chaîne de confiance reposant sur l'action coordonnée des acteurs. Cette chaîne de confiance a donc également vocation à s'appliquer en dehors du dispositif.

Dans le contexte national en forte évolution avec la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au regard du rôle que la Région doit jouer en tant que porteur associé à travers ses fonctions de planification, d'organisation et d'animation (programme régional pour l'efficacité énergétique, organisation du service public de la performance énergétique de l'habitat, plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique), la charte des partenaires du chèque éco-énergie Normandie permet ainsi de marquer le consensus des acteurs régionaux sur des valeurs communes, et constitue une base solide sur laquelle s'appuyer.

**La présente charte a été élaborée dans le cadre d'un processus de concertation associant l'ensemble des partenaires.**

## I- Le rôle des partenaires dans le dispositif

### A- Les partenaires impliqués contractuellement<sup>1</sup> dans le dispositif, acteurs de la chaîne de confiance



#### Le pôle audit et conseil

##### - Les conseillers Habitat & Énergie

Les conseillers FAIRE et les opérateurs de l'amélioration de l'habitat (ANAH) apportent des conseils indépendants aux particuliers dans le domaine de l'énergie et du logement. Dans le cadre du dispositif chèque éco-énergie Normandie, ils accompagnent les particuliers et instruisent les dossiers d'aide transmis à la Région.

##### - Les auditeurs

Les auditeurs sont des bureaux d'étude thermique RGE indépendants en capacité de réaliser des audits des habitations conformément au cahier des charges défini par la Région.

Leur rôle est complémentaire à celui des conseillers afin de constater de manière exhaustive et sur site, l'état des habitations tant au niveau du bâti que des équipements énergétiques, puis proposer des scénarios BBC ou BBC compatibles. EIRENO, le club des auditeurs, est également très actif au niveau national.

<sup>1</sup> Au sens large du terme (conventions, marchés publics).

### Le pôle réalisation des travaux

Les rénovateurs BBC conseillent, définissent, chiffrant les travaux de rénovation en tenant compte des audits réalisés par les auditeurs. Peuvent être rénovateurs BBC les architectes, les maîtres d'œuvre, les entreprises générales du bâtiment et les artisans, à la suite d'un conventionnement avec la Région. En fonction de leurs spécificités, ils conçoivent ou réalisent les travaux, et assurent systématiquement le suivi de chantier et la coordination de travaux afin de s'assurer de la performance finale.

Les entreprises RGE qui interviennent dans les travaux n'ont pas de lien contractuel avec la Région mais sont des acteurs essentiels aux côtés des rénovateurs. Le Club des rénovateurs BBC agit pour la promotion et l'animation du réseau.

### Le pôle financement

Le partenariat auprès des établissements bancaires a pour objectif de faciliter le financement de la rénovation globale : avance du financement des travaux incluant la totalité des aides, prise en compte dans les capacités de remboursement de la réduction des charges énergétiques, facilité d'accès à l'éco-prêt à taux zéro.

### Les acteurs transversaux aux trois pôles

La Région coordonne l'action des 3 pôles, elle est neutre et impartiale par rapport aux différents intérêts en jeu et anime la chaîne de confiance.

Elle fait intervenir des acteurs extérieurs pour l'aider dans sa mission :

- l'association régionale ASFOBAT Normandie, œuvre pour l'intégration des professionnels dans le dispositif et leur montée en compétence ;
- le bureau d'étude Pouget Consultants, missionné pour le suivi et l'accompagnement des projets, assure le lien technique entre les différents acteurs du dispositif et apporte son expertise sur le sujet de la compatibilité BBC. Il participe à ce sujet à l'appel à projet de recherche de l'ADEME « BBC Compatible » (B2C2) aux côtés d'Effinergie et d'EIRENO et avec le soutien de la Région Normandie ;
- le groupe Up, prestataire de la plateforme extranet permet l'instruction des dossiers chèque éco-énergie. Up assure un accès sécurisé aux particuliers et à tous les acteurs qui interviennent sur le dossier. Il a également réalisé le site Internet public présentant l'ensemble du dispositif.

## **B- Les autres partenaires du dispositif**

### Les acteurs nationaux/régionaux

La DREAL, l'ANAH et l'ADEME accompagnent localement les politiques de l'État et de la rénovation énergétique de l'habitat en lien avec les services de la Région, en particulier les Espaces Conseil FAIRE pour l'ADEME et les dispositifs d'aide de l'ANAH en lien avec les opérateurs agréés dans le cadre du programme Habiter Mieux. Les Espaces Conseil FAIRE et les Opérateurs ANAH interviennent en tant que Conseillers Habitat & Énergie pour le dispositif régional.

Lancé en janvier 2009, le Plan Bâtiment Durable fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser la mise en œuvre des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale. Il donne une visibilité nationale au dispositif normand dans le

cadre de sa mission de coordination et d'animation des Plans Bâtiments Durable régionaux mais également dans son rôle de partage et valorisation des bonnes pratiques territoriales.

Le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) s'est engagé aux côtés de la Région pour la mise en œuvre d'un protocole concernant le programme d'expérimentation d'approche globale des rénovations énergétiques des logements privés. La Région s'est engagée à faire connaître les avancées de ses travaux dans le cadre de la mise en place de la chaîne de confiance.

Le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) a participé à plusieurs réunions avec les auditeurs et les rénovateurs BBC afin de mieux identifier les problèmes liés au moteur de calcul de la réglementation thermique pour la rénovation globale.

Le collectif Effinergie valorise sur le site Internet de l'Observatoire BBC les rénovations effectuées par les rénovateurs BBC et plus largement le plan Normandie Bâtiments Durables, il participe aussi à la réflexion sur la compatibilité BBC.

La CERC Normandie, observatoire et instance de concertation de la filière construction en région, publie le bilan annuel « Bâtiment Durable » et des tableaux de bord « En bref Bâtiment Durable » afin d'assurer le suivi de la construction durable et de la rénovation énergétique.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Normandie accompagnent et encouragent les entreprises artisanales à développer leurs compétences en rénovation énergétique et à intégrer l'approche numérique dans la rénovation des bâtiments, notamment avec les actions régionales relayées par le Pôle ATEN (« Pôle d'Innovation pour l'Artisanat » spécialisé dans l'innovation par les technologies numériques).

La Caisse des Dépôts et consignations a aidé la Région dans le cadre de la réflexion du financement en apportant des informations sur les modalités de gestion des flux de trésorerie et a expertisé le modèle normand comme huit autres modèles régionaux.

### Les territoires et les collectivités

Les EPCI partenaires ont un fort rôle d'impulsion de la dynamique locale de la rénovation énergétique sur leur territoire (politique complémentaire à la Région) avec notamment l'animation des PTRE retenues par l'ADEME (plateformes territoriales de la rénovation énergétique), des OPAH (opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat), des PIG (programmes d'intérêt général) ou au travers des PLH (programmes locaux de l'habitat). Ils interviennent également en tant que structures d'accueil des conseillers Habitat & Energie.

La Région et les EPCI ont une mission d'animation de la rénovation énergétique des bâtiments qui vise à atteindre les objectifs territoriaux en la matière inscrits respectivement dans les SRADDET/SRCAE (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires/schéma régional climat air énergie) et PCAET (plan climat air énergie territorial).

Le Conseil Départemental de la Manche propose à travers le dispositif Planète Manche une aide complémentaire au chèque éco-énergie, en triplant les certificats d'économie d'énergie (CEE) pouvant être valorisés par les travaux de rénovation.

### Les organisations professionnelles et ordres du bâtiment

Les représentants des professionnels intervenant dans la rénovation énergétique, tels que la CAPEB, la FFB, la fédération des SCOP du BTP, la FFACB, ou le CROA, jouent un rôle important dans la montée en compétence des professionnels sur le sujet de la rénovation globale.

## Le rectorat

Le projet PACTE Normandie (Programme d'Action pour la qualité de la Construction et de la Transition Énergétique) porté par l'académie de Caen s'appuie sur le dispositif chèque éco-énergie pour intégrer l'approche numérique dans le cadre de la rénovation d'habitats individuels.

La création de supports numériques à l'échelle de la maison individuelle doit permettre aux professionnels de disposer d'outils d'acculturation au numérique. Ils seront également réinvestis en formation initiale pour développer la montée en compétence des jeunes et adultes en formation et favoriser le travail collaboratif entre les différents corps de métiers.

## Les autres partenaires de la Région

L'ARPE Normandie et FIBOIS Normandie accompagnent les conseillers, les auditeurs et les rénovateurs afin de favoriser l'utilisation de bois et d'éco-matériaux locaux dans les projets de rénovation.

Les CAUE agissent pour la rénovation et la préservation du bâti ancien.

Les ADIL apportent un soutien technique et juridique aux particuliers pour qui cela est nécessaire.

La CERC, le CEREMA et les centres de ressources fournissent des informations pour les acteurs de la rénovation énergétique.

Les organismes de formation initiale, continue et de recherche des professionnels de la rénovation globale (IUT, CFA, GRETA, ANOFAB, IFRB, ESITC, CEREF, CREFAB, FAB21) participent à la mise en place de formations dédiées.

Les organismes de qualification et de certification (CERQUAL, I.Cert, OPQIB, Prestaterre, Promotelec, Qualibat, Qualitel Certification...) permettent la mise en valeur des entreprises engagées pour une rénovation de qualité.

Les notaires sous l'égide de la chambre régionale et les agences immobilières peuvent orienter le particulier vers la rénovation lors d'une acquisition, même si des travaux ne sont pas envisagés d'emblée. Ainsi 30 % des dossiers du dispositif concernent des acquisitions-rénovations.

Les fabricants et fournisseurs de matériaux s'impliquent également en proposant des espaces commerciaux dédiés à la rénovation globale.

## **II- L'engagement des partenaires**

Les engagements suivants soulignent les points de rencontre entre les différents acteurs pour assurer leur bonne intégration dans le dispositif et ainsi le rendre plus efficace.

### Engagements communs aux trois pôles

De manière concrète, le dispositif chèque éco-énergie nécessite un travail en synergie entre les pôles pour être pleinement efficace. Un certain nombre d'engagements communs sont ainsi requis :

- Informer objectivement le particulier sur la rénovation thermique de son logement en se fondant sur une approche globale du bâtiment ;
- Prendre en compte les attentes du particuliers, son projet de vie, tout en facilitant la réalisation de travaux plus ambitieux que ceux initialement envisagés ;

- Viser le niveau de performance du référentiel BBC-Effinergie Rénovation, au terme d'une ou de plusieurs étapes de travaux ;
- Compléter, suivre les dossiers sur la plateforme extranet du dispositif et intervenir régulièrement pour ne pas bloquer les dossiers ;
- Répondre favorablement aux demandes du prestataire mandaté par la Région pour le suivi du dispositif et l'accompagnement des professionnels conventionnés (Pouget Consultants) ;
- Si un dysfonctionnement est constaté, remonter l'information à la Région pour améliorer le dispositif ;
- Participer aux réunions de travail permettant d'être dans une dynamique d'amélioration continue du dispositif et contribuer à sa promotion auprès du grand public ;
- Détecter et orienter les professionnels RGE en capacité d'assurer la coordination d'un chantier de rénovation globale vers le conventionnement « Rénovateur BBC Normandie », pour répondre à l'enjeu d'une massification compatible BBC ;
- Participer, chacun à son niveau, au processus d'auto-contrôle décrit au point III mis en place pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif ;
- Considérer comme strictement confidentielles toutes les informations présentes sur la plateforme numérique et s'interdire d'en faire état à quelque titre que ce soit, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) en vigueur ;
- Mettre en valeur les supports de promotion du dispositif ainsi que le kit de communication fourni par la Région.

#### Engagements des Conseillers Habitat & Énergie

- Apporter un conseil technique indépendant sur le projet de rénovation du particulier pour améliorer la performance thermique de son logement ;
- Proposer un discours lisible pour le particulier, une communication appuyée sur une terminologie et un contenu clairs et partagés, assurer la cohérence des conseils à l'échelle régionale ;
- Faire le lien entre les différents dispositifs d'aide (dans une logique de simplification) et informer systématiquement le particulier sur le dispositif chèque éco-énergie, même si les travaux initialement envisagés ne rentrent pas dans ce cadre (ne pas présupposer du choix du particulier) ;
- Participer au montage financier du projet à travers l'élaboration d'un plan de financement ;
- Faire preuve de neutralité dans l'information apportée au particulier sur le choix du professionnel (auditeur, rénovateur BBC, entreprise RGE) ;
- Dès lors que le particulier a été envoyé par l'un des acteurs du dispositif, lui faire un retour ;
- Conforter le particulier dans le choix du professionnel retenu s'il est pertinent pour les travaux afin de ne pas briser la chaîne de confiance (sauf si une règle locale oblige le particulier à présenter plusieurs devis). Les auditeurs et rénovateurs BBC sont par ailleurs référencés sur le site internet du dispositif chèque éco-énergie ;
- Contrôler les audits en faisant remonter à la Région les éventuels manquements constatés ;
- En l'absence d'audit, déposer une évaluation énergétique sur la plateforme dématérialisée et remplir de manière détaillée la fiche technique compatibilité BBC
- De manière générale, s'assurer de la cohérence entre le scénario retenu par le particulier et les devis et vérifier la conformité des devis vis-à-vis de la fiche compatibilité BBC et des aides nationales avant de valider la conformité de la demande de chèque travaux ;
- Accompagner le particulier tout au long de son projet de rénovation en assurant les échanges nécessaires avec les pôles travaux et finance ;
- Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs du dispositif (partage d'information, complémentarité, communication commune).

## Engagements des Auditeurs

- Réaliser un audit pédagogique comprenant plusieurs scénarios de travaux établis dans une approche globale et compatible avec l'atteinte du niveau BBC-Effinergie Rénovation en une ou plusieurs étapes ;
- Orienter le particulier vers un conseiller Habitat & Énergie lors de la première rencontre (opérateur ANAH ou conseiller FAIRE en fonction des conditions de ressources) ;
- Présenter et expliquer les résultats de l'audit au domicile du particulier ou à une permanence du conseiller Habitat & Énergie ;
- Être exhaustif dans ses recommandations (la présence ou l'absence de pathologie devra être précisée) en fournissant toutes les informations nécessaires au particulier pour décider des suites à donner à son projet de rénovation ;
- Inciter le particulier à engager des travaux après l'audit, si possible avec mobilisation des aides régionales ;
- Informer le particulier sur la plus-value apportée par le rénovateur BBC ;
- Apporter au rénovateur BBC des préconisations personnalisées et spécifiques au projet, et prendre en compte l'approche du rénovateur dans la mise à jour de l'audit ;
- Remplir de manière détaillée la fiche technique compatibilité BBC en vérifiant la conformité des devis ;
- Participer à la réunion avant travaux organisée par le rénovateur BBC, pour présenter l'audit mis à jour avec les devis ;
- Réaliser une mise à jour de l'audit fin de chantier afin de définir le niveau de performance atteint après la réalisation du test d'infiltrométrie et du contrôle du système de renouvellement d'air ;
- Transmettre au rénovateur BBC et au particulier le rapport final d'audit mis à jour ;
- Se présenter aux auditions « Rénovateur BBC Normandie » à la demande d'éventuels candidats.

## Engagements des Rénovateurs BBC

- Informer objectivement le particulier sur la rénovation thermique de son logement ;
- Orienter le particulier vers un conseiller Habitat & Énergie lors de la première rencontre (opérateur ANAH ou conseiller FAIRE en fonction des conditions de ressources) ;
- Informer le particulier sur la plus-value apportée par l'audit énergétique et scénarios
- Produire des devis conformes aux règles d'attribution des aides et en accord avec la fiche compatibilité BBC et l'audit ;
- Organiser une première réunion avant travaux avec le particulier et l'auditeur, permettant à l'auditeur de présenter son audit mis à jour avec les devis ;
- Assurer la coordination globale du chantier de rénovation BBC, de son démarrage à la réception ;
- Accompagner et informer le particulier si des imprévus surviennent lors du chantier ;
- Faire vérifier le niveau de performance atteint avec la réalisation, par un organisme indépendant, du test d'infiltrométrie (cible visée de perméabilité à l'air Q4Pa-surf < 0,8 m<sup>3</sup>/h.m<sup>2</sup>) et justifier l'écart à la cible le cas échéant ;
- Faire contrôler le système de renouvellement d'air et apporter les corrections si nécessaire (dans le cadre de travaux de niveau 2, le test d'infiltrométrie a une vocation pédagogique mais le contrôle du système de renouvellement d'air reste nécessaire) ;
- Tenir l'auditeur informé de la valeur du résultat obtenu lors du test d'infiltrométrie ainsi que des modifications éventuellement apportées sur le chantier et demander la mise à jour de l'audit pour s'assurer de l'atteinte du niveau recherché ;
- Remettre au particulier les factures détaillées conformes au scénario réalisé et compléter la colonne fin de chantier de la fiche technique.



### Engagements des banques

- Elaborer et fiabiliser, conjointement avec le conseiller Habitat & Énergie, le plan de financement du particulier ;
- Prendre en compte dans le plan de financement et dans l'attribution du crédit au particulier l'ensemble des flux financiers, dont les aides qui arrivent post-travaux ainsi que les futures économies d'énergies (et donc de charges) ;
- Proposer l'éco-prêt à taux zéro à chaque fois que cela est possible.

### Engagements de la Région

- Promouvoir le dispositif chèque éco-énergie Normandie, informer le particulier de son existence et assurer l'animation des trois pôles de compétences ;
- Fournir un kit de communication permettant aux partenaires de transmettre des informations sur le dispositif et de valoriser leur participation ;
- Communiquer sur les plateformes mises en place par les EPCI partenaires ;
- Référencer les auditeurs, les rénovateurs BBC et les conseillers Habitat & Énergie sur le site internet et sur l'extranet de la Région ;
- A partir du moment où un dossier est en statut « en attente validation Région », le valider ou demander un complément d'information dans le mois suivant le dépôt du dossier sur la plateforme ;
- Payer l'aide dans le cadre du dispositif, un mois après la transmission de la demande de remboursement complète ;
- Fournir un accès à la plateforme dématérialisée aux acteurs des trois pôles de compétences et aux EPCI partenaires.

### Engagements des EPCI partenaires

- S'assurer de la compatibilité de leur politique en faveur de la rénovation de l'habitat individuel avec le chèque éco-énergie Normandie ;
- Relayer auprès des habitants et acteurs locaux l'information sur le dispositif.

### Engagements des autres partenaires

- Poursuivre leur participation et leur soutien au dispositif chèque éco-énergie Normandie ;
- Relayer l'information au niveau de leurs entités locales afin d'enclencher une dynamique territoriale.

## **III- Processus d'auto-contrôle du bon fonctionnement du dispositif**

Dans une démarche d'amélioration continue du dispositif chèque éco-énergie Normandie, plusieurs points de contrôle sont prévus afin d'en assurer le bon fonctionnement :

- via un système d'évaluation :
  - du particulier vis-à-vis de l'ensemble des acteurs (conseillers, auditeurs, rénovateurs, Région) par le biais d'un questionnaire de satisfaction ;
  - du conseiller vis-à-vis de l'auditeur au moment de la validation de l'audit ;
  - du conseiller vis-à-vis du pôle travaux en s'assurant de la compatibilité BBC des devis ;
  - de la Région vis-à-vis du conseiller au moment du positionnement de la demande de chèque à une date de commission permanente ;

- d'un opérateur agréé vis-à-vis du rénovateur par le biais du test d'infiltrométrie et du contrôle de la ventilation ;
  - de l'auditeur vis-à-vis du rénovateur en reprenant les informations fin de chantier et en actualisant son audit ;
  - de la Région vis-à-vis du rénovateur par le contrôle de la fiche fin de chantier.
- ASFOBAT Normandie à travers son rôle de « médiateur » entre les différents pôles ;
  - le bureau d'études Pouget Consultants missionné pour le suivi des chantiers BBC et la montée en compétences des pôles conseil et travaux ;
  - la Commission en charge de l'examen des candidatures dans le cadre du conventionnement des auditeurs et des rénovateurs BBC qui est saisie pour avis dès lors qu'un dysfonctionnement sérieux est remonté, la Région prenant la décision finale. Cette commission comprend a minima quatre personnes sollicitées parmi les représentants des conseillers Habitat & Energie, des auditeurs, des rénovateurs BBC, de la CAPEB, de la FFB, des SCOP BTP, de la DREAL et de Qualibat.

**Les signataires de la présente Charte s'engagent à respecter ces dispositions jusqu'à son éventuelle révision.**

*Version du 31 mars 2021*

## ANNEXE : Lexique des sigles employés :

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**ADIL** : Agence Départemental d'Information sur le Logement  
**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat  
**ANOFAB** : Association Normande pour la Formation dans l'Artisanat du Bâtiment  
**ARPE Normandie** : Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction en Normandie  
**ASFOBAT Normandie** : Association pour la Formation dans le Bâtiment en Normandie  
**ATEN** : Artisanat et Technologie Numérique  
**BBC** : Bâtiment Basse Consommation  
**CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment  
**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
**CEE** : Certificat d'Économie d'Énergie  
**CERC** : Cellule Économie Régionale de la Construction  
**CEREF** : Centre Régional de Formation  
**CEREMA** : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement  
**CFA** : Centre de Formation des Apprentis  
**CNIL** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés  
**CREFAB** : Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les travaux publics  
**CROA** : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes  
**CSTB** : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale  
**EIRENO** : Experts Indépendants en Rénovation Énergétique globale en Normandie  
**ESITC** : École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction  
**FAIRE** : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique  
**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional  
**FFACB** : Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment  
**FFB** : Fédération Française du Bâtiment  
**FIBOIS NORMANDIE** : Filière Bois Normandie  
**GRETA** : Groupement d'Établissements  
**IUT** : Institut Universitaire de Technologie  
**IFRB** : Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment  
**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
**OPQIBI** : Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie : Infrastructure, Bâtiment, Industrie  
**PACTE** : Programme d'Action pour la qualité de la Construction et de la Transition Énergétique  
**PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial  
**PIG** : Programme d'Intérêt Général  
**PLH** : Programme Local de l'Habitat  
**PTRE** : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique  
**PUCA** : Plan Urbanisme Construction Architecture  
**RGE** : Reconnu Garant de l'Environnement  
**RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données  
**SARE** : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique  
**SCOP BTP** : Société Coopérative et Participative du BTP  
**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires  
**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Énergie